



GIP ADT Pays Adour Chalosse Tursan

55, boulevard du Général Gilliot

BP 52

40705 HAGETMAU Cedex

**Elaboration du
Schéma de services aux populations
du Pays Adour Chalosse Tursan**

Note d'étape : propositions stratégiques

XPS Développement

95 rue Montesquieu - 47000 AGEN

Tel : 05 53 47 85 92

www.xps-developpement.eu

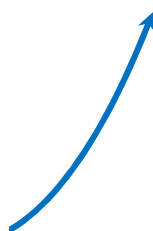
COHEO

15 rue Paul Louis Lande – 33000 BORDEAUX

Tel : 05 56 31 22 88

www.coheo.com

Septembre 2009



SOMMAIRE

1 – Les conclusions du diagnostic stratégique.....	2
1.1. Structuration territoriale des services	2
1.2. Forces et faiblesses de l’offre de services.....	8
1.3. Conclusions et propositions d’enjeux	10
2 – Priorités et objectifs du Schéma de services	11
2.1. La hiérarchie des priorités.....	11
2.2. Objectifs et mesures pour le Schéma de services	14

La répartition des pôles de services de proximité par communautés de communes est assez disparate :

- ✓ La Communauté de Communes du Pays Tarusate, par ailleurs la plus vaste, dispose de 3 pôles de services de proximité. Son organisation tricéphale déjà évoquée dans l'inventaire thématique se trouve ainsi confirmée.
- ✓ Les autres communautés de communes disposent d'un ou deux pôles de services de proximité.

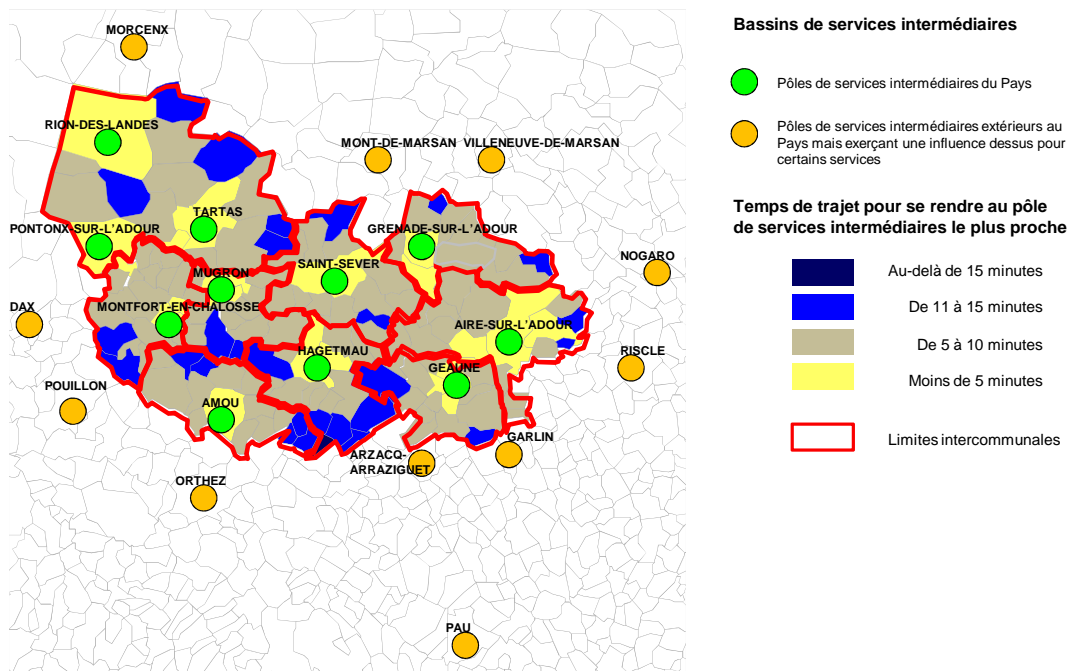
De fait, avec seulement 10% des communes recensées comme pôles, l'organisation spatiale des services de proximité (dits « services du quotidien ») du Pays Adour Chalosse Tursan est caractérisée par une forte concentration sur les principaux bourgs et relève de situations locales hétérogènes mais également de conditions d'accessibilité plus ou moins acceptables. En général, la durée moyenne jugée « acceptable » pour y accéder est d'environ 10 minutes.

Parallèlement, le Pays toutes les communes du Pays sont situées à moins de 10 minutes d'un pôle de services intermédiaire.

L'analyse de l'organisation spatiale des services intermédiaires montre :

- ✓ La présence de 3 pôles de services intermédiaires ayant au moins 13 des 14 services intermédiaires de l'échantillon analysé dans le diagnostic : Hagetmau (14), Saint-Sever (14) et Tartas (13). Ces pôles sont situés au cœur du Pays et concentrent une part importante de la population. Il s'agit d'une sorte de pivot central du Pays ;
- ✓ La présence de 8 pôles de services intermédiaires moins structurants, ayant au moins 10 des 14 services intermédiaires de l'échantillon, constitue un maillage territorial assez dense en matière d'accès aux services intermédiaires. L'organisation spatiale de ces pôles est plus dense à l'ouest (5 des 8 pôles) qu'à l'est (3 des 8 pôles) du Pays ;
- ✓ Tous les bourgs-centres des intercommunalités sont pôles de services intermédiaires. La Communauté de Communes du Pays Tarusate se distingue des autres avec 3 pôles de services intermédiaires sur son territoire intercommunal, confirmant pour les fonctions intermédiaires sont organisation déconcentrée ;
- ✓ 76% des communes du Pays Adour Chalosse Tursan sont dépourvues de services intermédiaires.

Pays Adour Chalosse Tursan L'accès aux pôles de services intermédiaires



Fond de carte : IGN

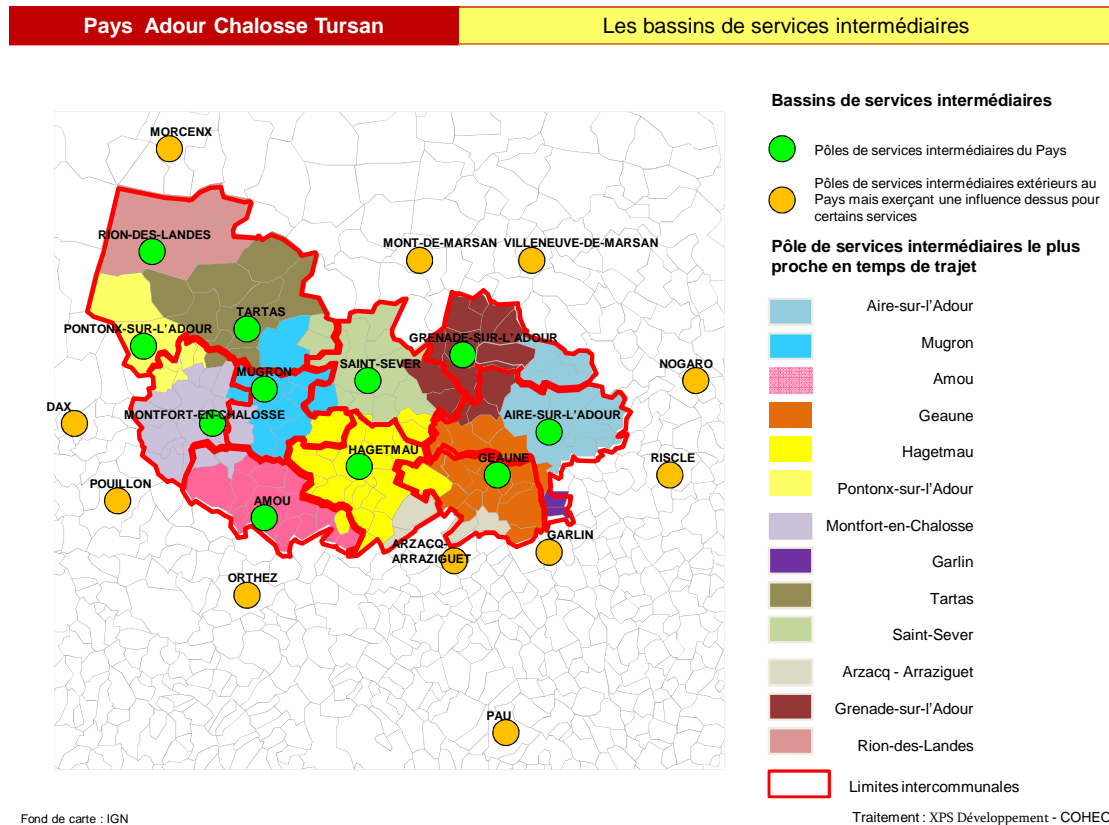
Traitement : XPS Développement - COHÉO

En ce qui concerne l'accès aux pôles de services intermédiaires, les temps de trajet sont satisfaisants et raisonnables :

- ✓ Plus de 80% des communes du Pays se situent à moins de 10 minutes d'un pôle de services intermédiaires ;
- ✓ Pour le Pays Adour Chalosse Tursan, la durée moyenne des temps de trajet pour se rendre au pôle de services intermédiaires le plus proche est de l'ordre de 7 minutes ;
- ✓ Une seule commune se situe à plus de 15 minutes d'un pôle de services intermédiaires (Castelner).

Le Pays Adour Chalosse Tursan se structure autour de 13 bassins de services intermédiaires : il s'agit de petits bassins dont le rayonnement se limite à l'échelle du canton.

Seulement 2 pôles extérieurs au Pays (Arzacq – Arraziguet et Garlin) rayonnent à la marge sur le territoire. De fait, moins de 5 % des communes sont plus proches d'un pôle de services intermédiaires extérieur au Pays.

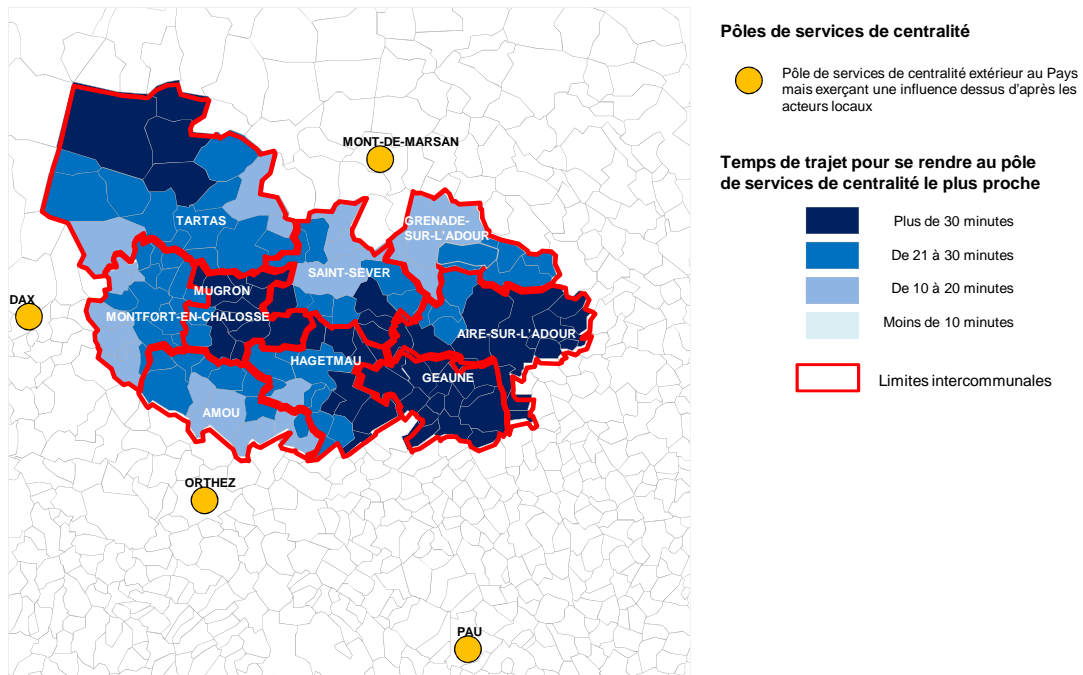


Enfin, très peu de services de centralité sont présents sur le territoire. Avec 4 des 6 services de centralité de l'échantillon, Aire-sur-l'Adour est la seule commune du Pays à se détacher. Pour autant, elle ne peut pas être considérée comme un pôle de services de centralité à proprement parler. Ainsi, aucun pôle de services de centralité n'est présent sur le territoire.

Les habitants sont contraints de se rendre à l'extérieur du Pays Adour Chalosse Tursan pour accéder à une offre étoffée de services ou d'équipements structurants d'un pôle de centralité.

57 communes du Pays (soit près de 40%) se trouvent à plus de 30 minutes d'un pôle de services de centralité, critère communément retenu comme maximum acceptable pour l'accès aux services de centralité. Il s'agit principalement de communes situées à l'écart des axes routiers structurants : axe Mont-de-Marsan – Dax (RN 124), axe Mont-de-Marsan - Aire-sur-l'Adour (RN 124), axe Mont-de-Marsan – Orthez (RD 933).

Seulement 15% des communes du Pays se situent à moins de 20 minutes d'un pôle de services de centralité.



Fond de carte : IGN

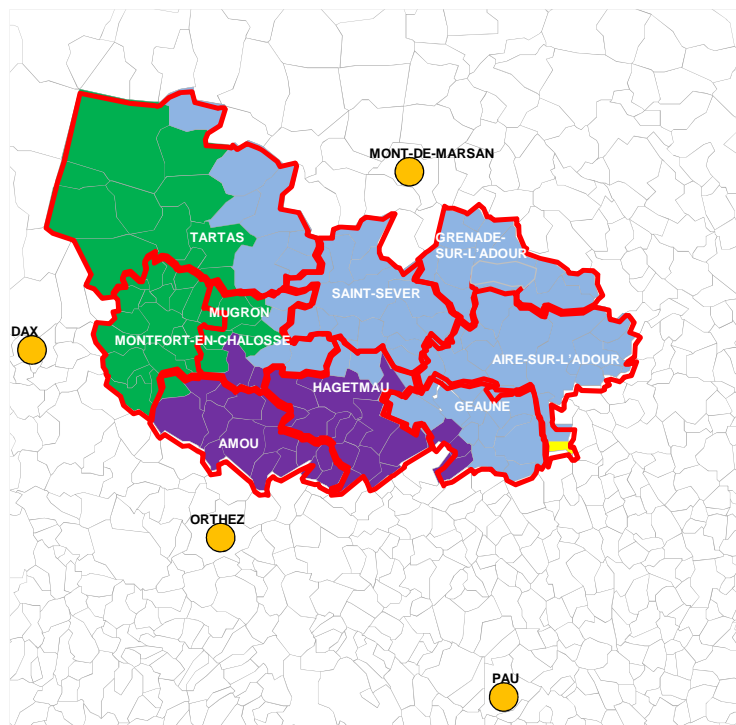
Traitement : XPS Développement - COHÉO

Le découpage des bassins de services de centralité montre la forte influence du pôle de services de centralité de Mont-de-Marsan : 70 communes sont plus proches en temps de trajet de ce pôle (soit près de 48%).

Dans une moindre mesure, 2 autres pôles de services de centralités rayonnent sur le territoire :

- ✓ Dax : 40 communes sont plus proches en temps de trajet de ce pôle (soit 27,4 %) ;
- ✓ Orthez : 35 communes sont plus proches en temps de trajet de ce pôle (soit près de 24 %).

L'accès aux pôles de services de centralité montre des pratiques d'usage différentes à l'intérieur du territoire.



Pôles de services de centralité

● Pôle de services de centralité extérieur au Pays mais exerçant une influence dessus d'après les acteurs locaux

Pôle de services de centralité le plus proche en temps de trajet

- Mont-de-Marsan
- Pau
- Orthez
- Dax
- Limites intercommunales

Fond de carte : IGN

Traitement : XPS Développement - COHEO

1.2. FORCES ET FAIBLESSES DE L'OFFRE DE SERVICES

L'analyse des forces et des faiblesses de la situation actuelle des services à la population sur le territoire du Pays conduit à distinguer des dimensions sectorielles et transversales et peut être synthétisée comme suit :

Points forts	Points faibles
Dimensions transversales	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un vaste territoire rural soumis à des influences fortes de communes structurantes voisines (Mont-de-Marsan, Dax, Pau...) ➤ Présence d'éléments identitaires majeurs : produits du terroir, forte convivialité, course landaise... ➤ Pays attractif : arrivée de nouvelles populations ➤ Un potentiel touristique majeur : des qualités paysagères et patrimoniales, des stations thermales... ➤ Un espace intercommunal bien structuré : 98% des communes regroupées en EPCI ➤ Présence de 11 pôles de services intermédiaires avec une accessibilité moyenne de moins de 10 minutes 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un espace économique relativement fragilisé : 3 pôles industriels en difficulté (Saint-Sever, Pays Tarusate et Hagetmau) ➤ Un maillage hétérogène des services de proximité : seules 4 communes (Amou, Hagetmau, Saint-Sever et Tartas) concentrent les 10 services de proximité de l'échantillon ➤ L'absence de pôles de services de centralité : éloignement dû à l'absence d'une ville importante sur le Pays
Dimensions sectorielles/thématiques	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des formes différentes de présence postale pour maintenir la proximité ➤ Un maillage dense pour les écoles maternelles et élémentaires : plus de 67 % des communes possèdent une école ➤ Présence d'organismes de formation continue apportant une réponse aux besoins locaux ➤ Une offre assez conséquente de structures en faveur de l'insertion professionnelle ➤ Présence d'établissements de santé locaux : hôpital de Saint-Sever, clinique d'Aire-sur-l'Adour 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une présence de proximité en suspens pour les services administratifs de l'Etat ➤ Les horaires d'ouverture et de l'amplitude de cette ouverture pour certains services administratifs, services de santé, commerces, structures d'accueil de la petite enfance ➤ Des problèmes de désertification médicale dans certaines parties du Pays : fragilisation de l'ensemble de l'offre locale ➤ Une offre de garde petite enfance reposant beaucoup sur les assistantes maternelles

<ul style="list-style-type: none">➤ Prise en compte anticipée des problèmes de densité médicale➤ Une présence conséquente des services sociaux dans l'ensemble des cantons➤ Une structuration en cours de l'offre de services petite enfance➤ Des services et équipements plus nombreux à destination des enfants et des jeunes adolescents➤ Des structures d'hébergement pour les personnes âgées présentes sur l'ensemble du territoire➤ Un tissu culturel assez dense sur tout le territoire organisé autour de réseaux (scènes départementales, évènements artistiques...) et d'outils (Schéma départemental des enseignements artistiques...)➤ Une animation sportive assez dense et diversifiée au vu du nombre d'équipements et d'associations recensés➤ Une offre artisanale et commerciale structurée autour des chefs-lieux de canton➤ Une nouvelle liaison autoroutière➤ La structuration des AMI et l'accès internet sur la quasi-totalité du territoire	<ul style="list-style-type: none">➤ Le rayonnement encore limité d'un certain nombre de centres de loisirs➤ Une présence limitée et un rôle peu local du CLIC➤ L'absence d'accueil familial et la faiblesse de l'accueil temporaire en faveur des personnes âgées➤ L'absence de gares et de liaisons ferroviaires directes➤ Peu de liaisons internes de transports publics facilitant la vie quotidienne➤ De nombreuses zones blanches tant en téléphonie qu'en ADSL➤ Des faiblesses quand à l'accès à la formation continue,
---	---

1.3. CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS D'ENJEUX

Au terme de l'élaboration du Diagnostic stratégique, plusieurs constats peuvent être affirmés pour le Pays Adour Chalosse Tursan :

Des besoins spécifiques sont mis en exergue et peuvent être intimement liés à l'évolution démographique et socio-économique du Pays. A ce propos, trois thématiques récurrentes ressortent :

- L'importance de l'accueil familial et les réponses aux besoins de l'enfance et la petite enfance,
- le manque de transports collectifs freine les déplacements des publics les plus fragiles (personnes âgées dépendantes, demandeurs d'emploi, jeunes, parents de famille monoparentale...).
- la menace grandissante de la baisse de la démographie médicale pèse sur la présence des services et équipements de santé du Pays.

L'offre de services apparaît globalement satisfaisante à l'échelle des 9 territoires intercommunaux. Elle est fortement polarisée dans les chefs-lieux de cantons, et plus particulièrement, au sein de 4 d'entre eux (Aire-sur-l'Adour, Hagetmau, Saint-Sever et Tartas).

L'organisation spatiale des services met en avant un pivot central (Hagetmau-Saint-Sever-Tartas) où d'ailleurs une part importante de la population se concentre. Dans ce cas, la question des services est abordée de façon à ce qu'elle assure une certaine attractivité territoriale (accueil de nouvelles populations) et un maintien voire un renforcement des services de proximité et intermédiaires (maintien et amélioration du cadre de vie des populations résidentes).

Pour **la zone géographique d'Aire-sur-l'Adour**, la forte concentration des 3 types de services à la population se détache du reste du Pays. Pour autant, ce bassin de vie ne peut être appréhendé comme un pôle de centralité à proprement parler de par, sa position excentrée au sein du Pays et sa forte proximité avec Mont-de-Marsan, préfecture du département des Landes.

Quatre problématiques apparaissent comme prioritaires pour l'ensemble du Pays Adour Chalosse Tursan :

- **Apport de solutions aux questions de mobilité, notamment pour des publics dépendants ;**
- **Réponse à une demande croissante en matière de structures d'accueil petite enfance,**
- **Réponse aux enjeux de santé, notamment de renouvellement de la démographie médicale, de l'amélioration de la couverture médicale, de l'accès aux services d'urgences... et corollairement de l'accompagnement du vieillissement,**
- **La question de la formation continue, des services d'aide à l'emploi et de l'insertion professionnelle, dont le besoin est mis en exergue par la situation récente de crise et plus particulièrement les licenciements du secteur industriel subit par le territoire.**

D'autres dimensions sont également apparues mais de façon moins prégnante et partagée.

2 – PRIORITES ET OBJECTIFS DU SCHEMA DE SERVICES

2.1. LA HIERARCHIE DES PRIORITES

La carte synthétique ci-après par communauté de communes indique le classement des thématiques prioritaires établi par les acteurs locaux du Pays.

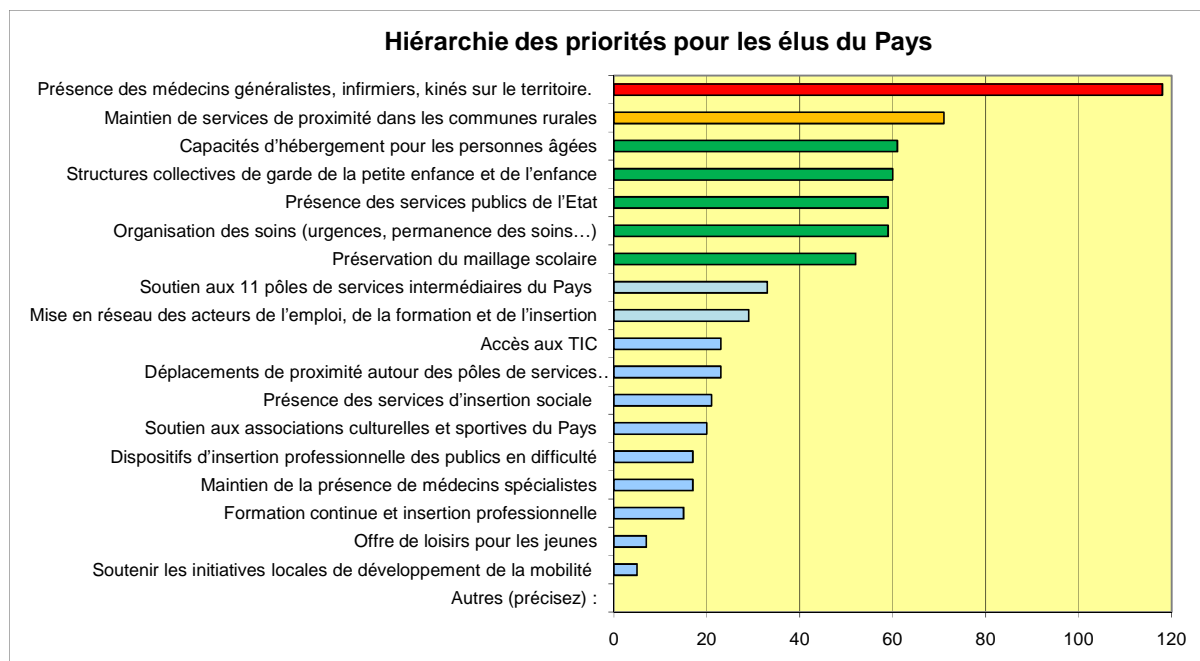


De façon unanime, la santé apparaît comme la priorité n°1 de l'ensemble des territoires du Pays : elle est placée en tête dans 5 des 9 communautés de communes. Les enjeux associés à cette priorité concernent le renouvellement de la démographie médicale, l'amélioration de la couverture médicale, l'accès aux services d'urgences et le maintien des gardes et des permanences sur l'ensemble du territoire.

La question des transports publics est également omniprésente et fortement partagée : les acteurs locaux de 6 des 9 communautés de communes la classent dans leurs 3 premières priorités. Dans deux communautés de communes, la question des transports figure même en tête de leurs préoccupations (Communauté de Communes du Canton de Montfort-en-Chalosse et Communauté de Communes du Canton de Mugron). Par ailleurs, la question des services d'accueil de la petite enfance reste également partagée par une majorité d'acteurs locaux : les acteurs locaux de 5 des 9 communautés de communes du Pays la classent dans leurs 3 premières priorités (priorité n°1 pour la Communauté de Communes des Coteaux et Vallées des Luys).

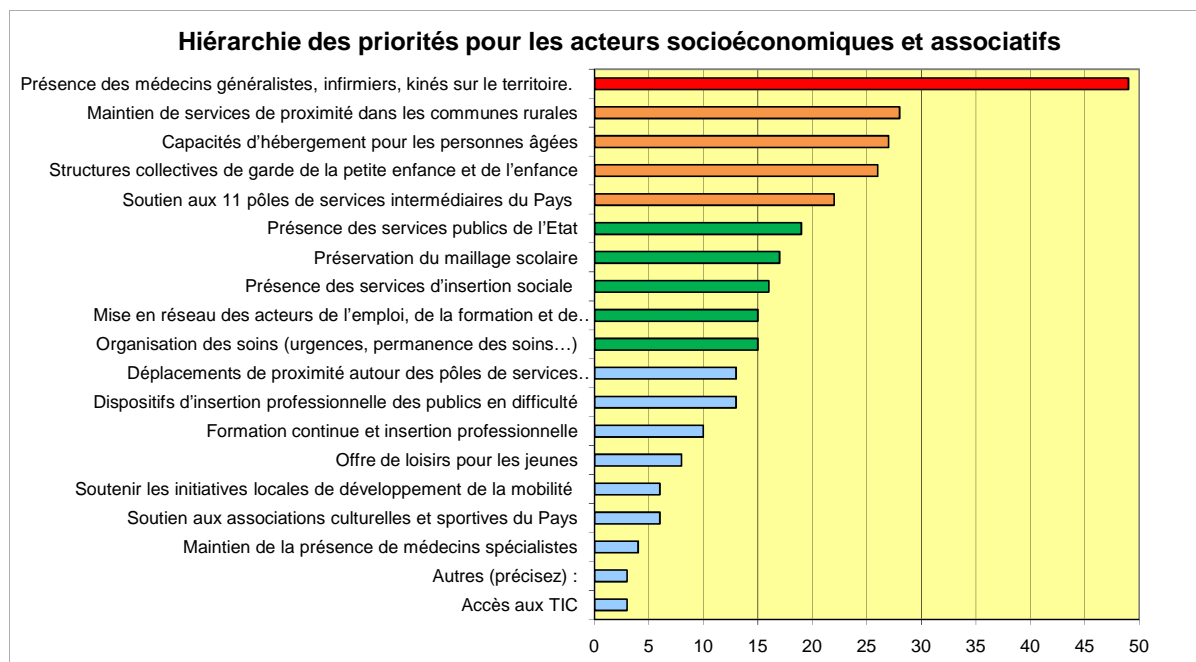
D'autres dimensions reviennent régulièrement, mais de façon moins prégnante et partagée : les services administratifs de l'Etat, les services d'aide à l'emploi et à l'insertion professionnelle, les services et équipements pour les personnes âgées.

De façon plus précise, les élus d'un côté, les acteurs socioéconomiques du territoire d'autre part ont été invités à établir une **hiérarchie des priorités opérationnelles** pour l'action publique en faveur des services. Les deux classements confirment et renforcent les constats globaux issus du Diagnostic. Ils font apparaître une assez forte convergence de vue quant aux domaines prioritaires sur lesquels faire porter l'action des collectivités.



La santé se détache très nettement et apparaît ainsi comme l'enjeu majeur partagé par l'ensemble du territoire. La question du renouvellement de la démographie médicale constitue ainsi un enjeu majeur pour les acteurs locaux, comme c'est actuellement le cas dans de très nombreux territoires ruraux aquitains et français.

La question **des transports ou de la mobilité**, apparaît comme le second sujet de préoccupation qui fédère les attentes.



Les services liés à la **petite enfance** d'une part, les services en faveur des **personnes âgées** d'autre part représentent les deux autres grands domaines de priorités pour les acteurs du Pays Adour Chalosse Tursan.

Une volonté d'œuvrer à la **préservation du maillage territorial des pôles de services** est également affirmée, tant par les élus que par les acteurs socioéconomiques. Ce maillage de 11 pôles de services intermédiaires complété par trois autres pôles de proximité, permet en effet d'offrir des conditions géographiques d'accès à la plus grande part des services importants particulièrement satisfaisantes et constitue un levier de cohésion sociale mais aussi de développement local jugés essentiels pour l'avenir du territoire.

Enfin, bien que n'apparaissant pas clairement dans les principales préoccupations, et probablement en partie car elle dépasse l'échelle de la Communauté de Commune qui est souvent le périmètre opérationnel de réflexion, la situation liée aux fermetures d'établissements et aux pertes d'emplois connue récemment sur le territoire justifie que soit prise en compte la question **de l'insertion et de la formation professionnelle**.

2.2. OBJECTIFS ET MESURES POUR LE SCHEMA DE SERVICES

Sur la base des enjeux et des priorités mises en avant par les acteurs locaux, le Schéma de services à la population pourrait se structurer autour des axes de réflexions suivants :

Axe 1 : Répondre aux besoins en matière de santé et aux problématiques spécifiques du vieillissement

MESURE 11 : POURSUIVRE L'ACTION EN MATIERE D'ORGANISATION DE L'OFFRE DE SOINS SUR LE TERRITOIRE AVEC LA CREATION DE MSP.

La question de la densité médicale et du maintien d'un service de santé de proximité (avec permanence des soins assurée) a déjà fait l'objet d'une réflexion sur le périmètre du Pays. Le diagnostic a montré une grande inégalité des densités médicales sur le territoire, avec identification de zones où il est nécessaire d'intervenir urgemment.

La création de Maisons de Santé Pluridisciplinaire est une des réponses aux questions de désertification médicale. Elles peuvent permettre, de par l'exercice partagé de la médecine, d'intéresser de jeunes médecins en recherche d'installation. On peut aussi envisager à partir de quelques MSP présentes sur le territoire, ou de la présence voisine de praticiens nombreux installés en milieu urbain (Dax, Mont de Marsan...) que des **cabinets secondaires** puissent être ouverts dans les zones de moindre densité d'habitants

Parmi les projets qui pourraient être inclus dans le Schéma des services, on recense à ce jour :

- Création en cours d'une maison de santé pluridisciplinaire dans la CC d'Hagetmau Communes Unies,
- Création en cours d'une maison de santé pluridisciplinaire dans la CC du Tursan (Geaune),
- Création en cours d'une maison de santé pluridisciplinaire privée dans la CC du Pays Grenadois,
- Réflexion pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire dans la CC du Pays Tarusate,
- Réflexion pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire dans la CC du Canton de Mugron.

MESURE 12 : CHERCHER A S'APPUYER SUR LES STRUCTURES DE SANTE PUBLIQUES OU PRIVEES EXISTANTES POUR COMPLETER CETTE OFFRE DE SOINS

La création de Maisons de Santé Pluridisciplinaire est une des réponses aux problèmes constatés de « désertification médicale » mais elle ne doit pas être la seule. En effet, compte tenu du faible nombre de praticiens formés et du temps important de la formation, il est illusoire de penser que, à court terme, une Maison Pluridisciplinaire de Santé par canton puisse fonctionner de manière optimale.

A ce jour, aucun projet portant cette dynamique n'a été identifié mais on pourrait envisager par exemple :

- La mise en réseau des équipements sanitaires à partir des équipements existants ou à venir (hôpitaux, clinique, maisons de santé...) ;
- Le développement de « consultations avancées » de praticiens hospitaliers (en particulier en gériatrie), dans des locaux déconcentrés sur le Pays,
- Le développement des offres de stage (et de fait de praticiens habilités « maîtres de stages ») dans les structures de soins libérales locales,
- L'organisation de consultations de spécialistes dans des locaux ou structures existantes (salles de soins des EHPAD, hôpital ou clinique présents sur le territoire)...

MESURE 13 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE SERVICES ET EQUIPEMENTS (AUTRES QUE LES MSP) FACILITANT LE MAINTIEN EN BONNE SANTE ET L'ACCES AUX SOINS

Il existe déjà un certain nombre des services médicaux et médico-sociaux présents sur le territoire, que ce soit par le biais de l'action du Conseil Général (PMI, CMS...) ou d'acteurs comme la MSA. Ces services, dont la vocation en matière de santé est le plus souvent la prévention, sont complémentaires de l'offre libérale existante. Il est nécessaire de les conserver, voir d'en structurer le maillage pour assurer une présence de proximité. Des expériences, comme l'installation du service de PMI dans les locaux de l'hôpital de Saint-Sever, sont intéressantes à ce titre et témoignent de l'importance de ces services dans la vie locale. Dans ce contexte, toute initiative de valorisation ou d'amélioration de ces permanences doit être envisagée.

Parmi les projets qui pourraient être inclus dans le Schéma des services :

- Création de locaux adaptés pour l'accueil des consultations de PMI dans la CC des Coteaux et Vallées des Luys,
- Requalification et adaptation des locaux du Centre Médico-social d'Aire sur Adour,
- Création d'un Clic pour la CC des Coteaux et Vallées de Luys,
- Ouverture d'une agence « MSA » et de ses services médico-sociaux qui lui sont afférents à Aire sur l'Adour.

MESURE 14 : SE DONNER LES MOYENS DE PRENDRE EN COMPTE LES PROBLEMES DE SANTE PARTICULIERS AUX POPULATIONS VIEILLISSANTES

Le vieillissement démographique est une donnée commune à tous les territoires français. L'offre de services doit pouvoir s'adapter aux nouvelles problématiques de santé que cela implique que ce soit de manière préventive avec la mise en place de politiques de maintien à domicile et d'accompagnement physique de ce maintien (politique de prévention, de maintien corporel), ou curative avec la prise en compte de pathologies spécifiques.

Dans ce contexte, la prise en compte des personnes âgées atteintes de maladies dégénératives peut devenir, par le biais d'un Schéma de services, une priorité dans les projets de création ou d'extension des modes d'accueil et/ou d'hébergement à destination des personnes âgées.

Un certain nombre de projets illustrent déjà cette préoccupation :

- Extension de l'EHPAD d'Amou avec création d'une unité Alzheimer,
- Extension de l'EHPAD de Tartas avec création d'une unité Alzheimer,
- Extension de l'EHPAD de Pontonx avec création d'une unité Alzheimer,
- Extension de l'EHPAD de Grenade avec création d'une unité Alzheimer,
- Extension de l'EHPAD de Samadet avec création d'une unité Alzheimer,
- Extension de l'EHPAD de Aire sur l'Adour avec création d'une unité Alzheimer,
- Extension de l'EHPAD de Montfort en Chalosse, avec création d'une unité Alzheimer,
- Création d'un EHPAD à Souprosse (avec accueil de jour, accueil temporaire et unité Alzheimer),
- Création d'un EHPAD à Hagetmau (avec accueil de jour, accueil temporaire et unité Alzheimer),
- Création d'un EHPAD dans la partie Gersoise de la CC d'Aire sur l'Adour,
- Création d'un logement foyer pour Personnes âgées à Hagetmau,
- Création d'un CIAS qui aura pour fonction d'améliorer les services de maintien à domicile pour la CC de Mugron.

Axe 2 : Développer et organiser l'offre d'accueil aux enfants et jeunes enfants

MESURE 21 : FACILITER LA CREATION OU L'ADAPTATION D'UNE OFFRE D'ACCUEIL POUR LES ENFANTS ET JEUNES ENFANTS

Le territoire connaît depuis ces 10 dernières années une augmentation du nombre de familles et jeunes enfants. Le besoin de l'offre d'accueil s'est accru et des « manques » sont clairement identifiés en particulier dans les Communautés de Communes du canton de Mugron, de Montfort en Chalosse ou des Coteaux de la Vallée de Luys...

A l'exception de quelques territoires intercommunaux un peu plus équipés, l'offre de garde de la petite enfance est aujourd'hui en grande partie assurée par les assistantes maternelles présentes sur l'ensemble du Pays et, localement, organisées autour de Relais (RAM) ou associations. Le besoin porte aujourd'hui sur une meilleure répartition et le développement de structures collectives (crèches-haltes-garderies...) et répond à une volonté d'offrir un choix adapté aux familles pour la garde de leurs enfants.

Parallèlement, le territoire bénéficie d'une assez bonne présence de centres de loisirs, mais ceux-ci doivent pour la plupart évoluer vers un fonctionnement à une échelle plus adaptée (plutôt communautaire) et des ouvertures toute l'année (mercredi et vacances scolaires).

Parmi les projets qui pourraient voir le jour figurent :

- Réflexion sur la création d'un RAM dans la CC du Pays Tarusate,
- Une garderie itinérante pour la CC d'Aire sur l'Adour,
- Création d'un jardin d'enfant pour la CC de Montfort en Chalosse,
- Création d'une crèche familiale adaptée aux horaires atypiques,
- Evolution du centre de loisirs vers une compétence intercommunale avec création d'un CIAS pour la CC des Coteaux et Vallées des Luys,
- Evolution du centre de loisirs de Grenade sur Adour vers une compétence intercommunale et un service rendu à la CC du Pays Grenadois.

Par ailleurs, le Schéma des services du Pays pourrait donner lieu à des modes de fonctionnement nouveaux tels que :

- Une mutualisation des moyens des structures existantes ou à venir (mutualisation des moyens, emplois partagés pour faciliter les remplacements et la prise en compte d'une meilleure amplitude horaire, souplesse des modalités d'accueil...),

- L'incitation à la création de services nouveaux à caractère associatif, pouvant répondre à des besoins ponctuels comme « les grands-mères relais » qui répondent aux besoins des parents dont les enfants sont malades, une « labellisation » d'un service de baby-sitting...

Axe 3 : Répondre aux besoins d'insertion et de formation

Un nombre conséquent d'organismes de formation sont présents sur le territoire, mais ils font généralement l'objet de politiques de filières et répondent à des besoins très ponctuels.

La situation locale et les difficultés économiques connues nécessitent que soit prise en compte de manière plus transversale la question de la formation et de manière intrinsèque de la réorientation professionnelle.

Le Conseil Régional, organisme compétent en matière de formation, a décidé d'avoir des politiques territorialisées dont les Pays pourraient être les relais. Le Pays Adour Chalosse Tursan pourrait être un pays pilote pour une opération déconcentrée adaptée aux problématiques spécifiques locales.

Axe 4 : Conforter les pôles de services intermédiaires

MESURE 41 : SOUTENIR L'EMERGENCE DE SERVICES ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS DANS LES POLES DE SERVICES INTERMEDIAIRES

La consolidation et l'amélioration des services et équipements intermédiaires dans les chefs-lieux de canton et bourgs-centres du territoire assurent un niveau d'attractivité satisfaisant pour répondre aux besoins croissants des habitants et anticiper les besoins spécifiques des nouveaux arrivants. Le caractère structurant des futurs services et équipements de chaque intercommunalité est à privilégier.

Parmi les projets qui pourraient voir le jour figurent :

- Mise en place d'une médiathèque intercommunale avec des relais dans certaines communes pour la Communauté de Communes du Cap de Gascogne,
- Création d'une médiathèque intercommunale pour la Communauté de Communes Hagetmau, Communes Unies,
- Création d'une médiathèque sur la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour,
- Développement du volet culturel via l'AGORA pour la Communauté de Communes du Canton de Mugron (création d'une résidence d'artistes).

Au-delà de ces projets, la mesure pourra soutenir des investissements favorisant le regroupement géographique et fonctionnel de services, le développement ou la modernisation d'équipements culturels, sportifs et de loisirs ou de tout autre équipement de rayonnement intercommunal contribuant à la confortation des pôles de services intermédiaires du Pays.

Axe 5 : Améliorer l'accès aux services

MESURE 51 : DEVELOPPER L'USAGE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

La création et le fonctionnement des AMI (Ateliers Multiservices Informatiques) s'intègrent dans cette problématique.

Ils peuvent s'accompagner de la création de lieux de consultation avec visio-guichets par exemple. Ceux-ci pourraient soit être implantés dans un certain nombre de lieux publics, soit faire l'objet d'une organisation plus complète avec un usage spécifique pour la formation (développement des points de Téléformation)...

MESURE 52 : METTRE EN PLACE DES SERVICES DE DEPLACEMENTS LOCAUX

L'organisation des transports est une compétence du Conseil Général, une réflexion est en cours pour restructurer le réseau de transports publics landais. Cette restructuration concernera dans le plus grand nombre de cas la liaison entre les différents cantons et les pôles de services de centralité qui concentrent le plus grand nombre de services (Mont-de-Marsan, Dax...)

Les demandes exprimées localement sont souvent associées à des besoins de déplacement de proximité pour des publics spécifiques en direction des pôles de proximité ou intermédiaires.

Pour ce type de demandes, des initiatives expérimentales pourraient être accompagnées, qu'elles soient communales ou intercommunales (transport à la demande, etc.) ou associatives (aide à l'acquisition de véhicules...), pour des déplacements ponctuels (de type ligne de marché...).